DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 10.054

L'An deux Mille Dix, le 25 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 février 2010

Le 19 février 2010

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAÊS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES: néant

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES: Mme BOURDEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 32

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: FIXATION DE LA TAXE DE STATIONNEMENT DES TAXIS POUR

L'ANNEE 2010

RAPPORTEUR: MME FAUQUET-MOLL

VOTE: UNANIMITE

Il vous est proposé de fixer pour l'année 2010 la taxe de stationnement des taxis comme suit :

TARIF 2010

Taxe de stationnement mensuelle pour les Chauffeurs de taxis de ROYAN 8,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- de fixer pour l'année 2010 la taxe de stationnement des taxis comme suit :

TARIF 2010

Taxe de stationnement mensuelle pour les Chauffeurs de taxis de ROYAN 8,00€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire En vertu de l'article L.2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales le 1^{er} mars 2010 Pour le Député-Maire, L'adjoint délégué Bernard GIRAUD